

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse

**Herausgeber:** Schweizerischer Forstverein

**Band:** 165 (2014)

**Heft:** 7

**Artikel:** La forêt du canton du Jura : ses caractéristiques et ses liens avec la surface agricole adjacente

**Autor:** Eschmann, Patrice / Gerber, Jacques / Bader, Hervé

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1097577>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La forêt du canton du Jura – ses caractéristiques et ses liens avec la surface agricole adjacente

Patrice Eschmann Office de l'environnement du Canton du Jura (CH)\*  
Jacques Gerber Office de l'environnement du Canton du Jura (CH)  
Hervé Bader Office de l'environnement du Canton du Jura (CH)

## The forest of the Canton of Jura – main features and links to agriculture

The Canton of Jura has a high share of forests and wooded pastures. The forest is mostly publicly owned (72%). The essay presents the strong points of the Canton's forest: its area is large, offering space for the various forest functions, and there is a significant potential for wood production. The weak points of forestry in the Jura today, notably traditional structures and limited financial resources of owners and the Canton, are also described. Policies for agriculture and forestry are very important for rural development. The two types of policy interact directly, with synergies, but also with conflicts, at the forest edge and above all in the wooded pastures, which are an archetypal landscape of the Canton of Jura. The essay discusses the relationship between the agriculture and forest worlds, but also demonstrates the necessity of better harmonisation of practice in the framework of integrated management of the rural space. It also stresses the solutions to be found by local stakeholders. Support for adequate framework conditions and targeted financial support must be maintained when services in public interest are at stake.

**Keywords:** Canton of Jura, forest policy, agricultural policy, wooded pasture  
**doi:** 10.3188/szf.2014.0189

\* Chemin du Bel'Oiseau 12, CH-2882 St-Ursanne, courriel patrice.eschmann@jura.ch

Le forestier aime débiter la présentation d'un patrimoine forestier par un retour historique. Le canton du Jura, dont le nom même évoque la forêt<sup>1</sup>, peut en effet clairement se targuer de posséder une riche histoire forestière. Il serait ainsi aisé de relater l'influence des princes-évêques de Bâle et des différents couvents dans la constitution, au fil des siècles, d'un patrimoine aujourd'hui cantonal de plus de 2500 ha de forêts domaniales. Il serait aussi approprié de mentionner l'ordonnance forestale pour la Principauté de Basle de 1755, qui a présenté une politique forestière moderne et empreinte de développement durable dans un contexte de forêts surexploitées (Weisz 1935). Le Jurassien Xavier Marchand, personnalité influente en faveur de la conservation de la forêt en Suisse, pourrait également être présenté (Noirjean 1988). Certaines traces d'un passé mouvementé, marqué par les coupes rases en faveur des forges ou de conflits au sujet de la présence de bétail, se devinent encore dans la forêt jurassienne de 2014. C'est le cas avec la structure très régulière de certains peuplements, les restes de murs en pierres sèches sis en pleine forêt ou encore la découverte de vestiges de bas fourneaux. Différents usages et règlements en vigueur dans les pâturages boisés du can-

ton, formalisés voici plusieurs siècles, sont toujours appliqués. La présente contribution entend cependant se concentrer sur l'état actuel de la forêt jurassienne et sur les grands enjeux du moment. Elle entend également aborder le point spécifique des relations entre foresterie et agriculture, thème de l'Assemblée générale 2014 de la Société forestière suisse et sujet actuel dans un canton rural comme le Jura.

## Caractéristiques de la forêt jurassienne

### Le patrimoine

La forêt jurassienne s'étend sur environ 36500 ha correspondant à un taux de boisement de plus de 44%. Ce chiffre inclut les pâturages boisés, ce qui peut expliquer les différences notables existant selon les sources (valeurs allant de 34000 à 39000 ha). La forêt jurassienne comprend aujourd'hui 50% d'essences feuillues, tendance en nette augmentation. Elle est dominée par le hêtre,

<sup>1</sup> Le mot «Jura», par sa racine *Juris*, tire son origine d'une des langues celtiques parlée avant la conquête romaine. *Juris* désignait une forêt de montagne ou une hauteur boisée.



*Fig. 1 Une forêt omni-présente dans le paysage, à l'image de la vallée du Doubs.*

le sapin et l'épicéa, qui constituent ensemble 80% d'un volume sur pied qui continue d'augmenter. Il s'établit à la valeur très élevée de 411 m<sup>3</sup>/ha. La diminution des résineux est, quant à elle, perceptible dans le paysage. Elle reflète l'évolution naturelle du rajeunissement sur des stations de hêtraies, la réduction drastique de l'investissement dans les plantations et l'effort entrepris par les propriétaires en vue de diversifier les essences dans les travaux de soins et d'éclaircie. Elle démontre aussi la primauté et l'importance centrale du résineux pour le marché du bois. A cela s'ajoutent d'importants volumes de résineux abattus par l'ouragan Lothar ou attaqués par les scolytes durant les années qui ont suivi. Le volume de bois annuellement mis sur le marché s'élève à environ 190 000 m<sup>3</sup>, soit une valeur clairement inférieure à l'accroissement que connaît la forêt jurassienne. Le potentiel actuellement inexploité est estimé à 30 000 m<sup>3</sup> par année.

La majorité de la forêt occupe la tranche altitudinale comprise entre 600 et 800 m, ce qui correspond aux versants des anticlinaux jurassiens (figure 1). Si la forêt jurassienne croît majoritairement sur les pentes des anticlinaux calcaires, les forêts en terrains plats restent bien représentées (37%) et sont généralement bien desservies. A l'échelle cantonale, les stations à bonne productivité (hêtraie à aspérule, hêtraie à millet, hêtraies à sapin) couvrent 55% de l'aire forestière. Les stations à valeur naturelle élevée et très élevée (pineraies, hêtraies à orchidées, érablaies, etc.) en occupent 18%.

### La propriété forestière

Près des trois-quarts de l'aire forestière est en mains publiques (72%). Les communes et bourgeoisies sont les plus importants propriétaires, suivies par l'Etat jurassien (forêts domaniales) et la Confédération. La forêt privée reste formée de petites parcelles. Font exceptions les forêts gérées par une société anonyme (550 ha), le domaine du Löwenburg (150 ha appartenant à la Fondation Christoph Merian) et différents domaines agricoles comptant entre 20 et 60 ha.

Les conditions de propriété et l'organisation de la gestion ont longtemps été stables, chaque propriétaire constituant une exploitation forestière indépendante. Les prémices de collaboration entre propriétaires sont apparues avec les triages forestiers. En règle générale, le triage reste toutefois souvent encore compris comme une structure regroupant plusieurs propriétaires en vue d'engager un garde forestier à plein temps. Ce dernier est ensuite mandaté par le canton pour réaliser les tâches d'autorité publique et par les propriétaires pour leurs tâches de gestion. La surface productive supervisée par chaque garde forestier de triage s'avère très importante en comparaison helvétique (1700 ha).

Une réelle modernisation des structures et des processus de gestion d'entreprise ne se constate que de manière ponctuelle. Cet attentisme peut s'expliquer par des résultats financiers encore proches de l'équilibre, par des démarches lentes propres au pilotage démocratique de la forêt publique et par un certain conservatisme au sein de la branche. La

politique forestière cantonale incite ici à suivre la démarche du Triage Val Terbi, exemple probant ayant conduit en 2012 au regroupement de neuf propriétaires pour la gestion commune de 3200 ha. A noter aussi que les fusions de communes contribuent à la constitution d'exploitations forestières plus importantes, et appuient donc indirectement la politique forestière du canton. L'image est plus positive dans le domaine de l'écoulement du bois, puisqu'une collaboration reconnue et encore en développement est née après Lothar. Une centrale de vente commune gérée par l'AJEF, l'association jurassienne des propriétaires de forêts, a pu se maintenir et se développer. Depuis 1989, une majorité de propriétaires publics collabore dans la production et la commercialisation du bois-énergie par le biais de sa société Thermo-bois SA.

### Des points forts

Les experts sont souvent critiques quand ils évaluent l'état des forêts ou les structures de gestion actuelles en Suisse. Différentes stratégies fédérales (biodiversité, climat) sont ainsi développées pour remédier aux problèmes. Les points forts du terrain et les actions positives des acteurs au cours des dernières décennies restent par contre souvent occultés. Pour les forêts jurassiennes, les points forts suivants méritent d'être mis en évidence.

Pillée et rasée jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, la forêt a pu être protégée et reconstituée. Sa surface, son volume de bois sur pied et sa production de bois ont ainsi connu une augmentation linéaire. Les générations actuelles disposent ainsi d'une importante surface forestière et d'un fort potentiel d'utilisation du bois.

La multifonctionnalité de la forêt est largement concrétisée. Les forêts répondent généralement bien aux attentes et permettent le développement d'une

biodiversité intéressante. Les conflits restent rares. A noter aussi que la population jurassienne, encore proche des réalités du secteur primaire, montre une bonne compréhension envers la forêt et l'exploitation du bois. La majorité des jeunes forêts fait d'ailleurs l'objet de soins ciblés depuis une trentaine d'années, si bien qu'une augmentation progressive de la qualité des bois et de la diversité des essences en présence se constate. L'expérience montre qu'un investissement régulier, sous la forme de soins modérés, s'avère indispensable pour maintenir les essences de valeur économique et les essences diverses comme le chêne ou les fruitiers sauvages. Seuls ces efforts permettent d'écarter quelque peu le hêtre, d'augmenter une qualité des bois plutôt médiocre dans les vieux peuplements et de renforcer la stabilité des forêts.

Les résultats d'exploitation des entreprises forestières jurassiennes restent marqués par les bénéfices, y compris ces dernières années. Les coûts fixes limités, un fort accent des propriétaires sur la composante économique et des surfaces sous gestion conséquentes permettent à une majorité de propriétaires publics de dégager un bénéfice, même s'il tend à se réduire. La présence de chiffres rouges est, pour la moyenne des entreprises, restée limitée aux années d'après-Lothar (figure 2). Finalement, un bon équilibre forêt-gibier permettant le rajeunissement du sapin blanc, ou encore la présence d'un tissu d'entreprises de transformation du bois au niveau local, constituent deux autres points favorables pouvant être relevés.

### Des points faibles et d'autres thèmes d'actualité

Différents points faibles sont connus et doivent guider les efforts d'amélioration dans le canton. Pour les propriétaires, le financement de tout projet en zone forestière est encore basé sur un modèle du passé, soit uniquement sur la vente du bois. Les communes ont eu l'habitude de forts excédents dégagés par le bois commercialisé et partent encore du principe qu'il appartient à la production de bois de financer l'ensemble des attentes. Bien des autorités considèrent la forêt quasi uniquement sous son angle économique. Elles exigent des bénéfices afin de financer d'autres prestations communales. Cette attente ne les empêche toutefois pas de vouloir offrir des prestations et services en forêt à leurs citoyens. Dans d'autres cas, elles se désintéressent de leur forêt (ne participent par exemple plus aux martelages ou renoncent à effectuer des coupes de bois), mais refusent des démarches d'externalisation ou de collaboration. Dans cette situation ambiguë, la pression sur les acteurs de l'exploitation du bois se renforce, alors que les objectifs clairs font défaut. Des efforts importants restent donc à mener pour convaincre d'un financement par la collectivité des prestations d'intérêt public, pour développer la transparence comptable dans le cadre des

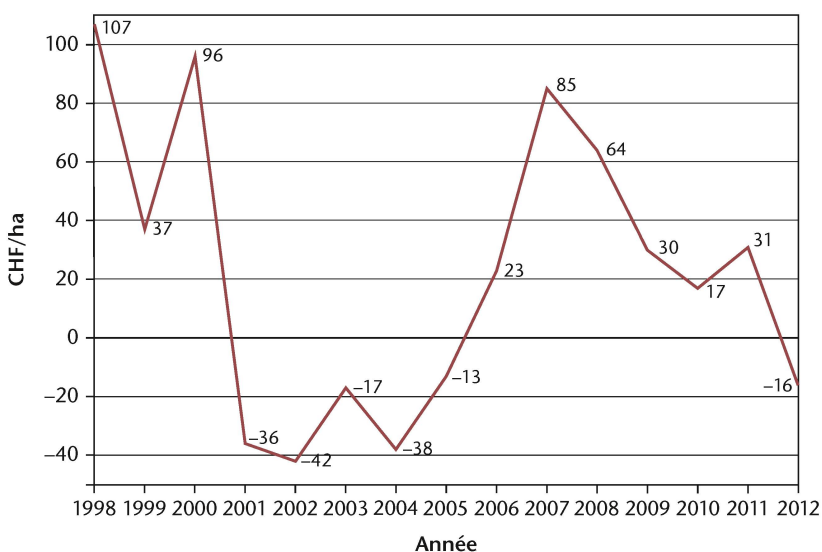


Fig. 2 Résultat d'exploitation des entreprises forestières (entreprises de >50 ha) au cours des 15 dernières années, en francs par hectare de surface forestière productive. Source: Statistique forestière suisse

entreprises forestières du secteur public et pour inciter à la création de structures modernes. Les ressources financières limitées du canton, des communes et des bourgeoisies se constatent lorsqu'il s'agit de faire face aux problèmes fondamentaux de la foresterie ou de mettre en œuvre une stratégie de valorisation.

L'écoulement du bois feuillu, de plus en plus présent en forêt, s'avère délicat. Le Jura possède encore une filière locale pour les grumes de feuillus. Les industriels locaux et les clients historiques, aussi en Franche-Comté et en Alsace, souffrent dans un contexte européen de concurrence et de crise économique. Une évolution non souhaitée vers une utilisation purement énergétique du bois, voire vers un renoncement à toute exploitation, reste envisageable. Corollaire de ce qui précède, la forêt reste peu exploitée et vieillissante.

La biodiversité diminue du fait d'un manque d'éclaircies, d'un manque de vieux bois et sans doute aussi de dérangements localement plus fréquents. Ce constat s'applique par exemple à la vipère aspic (*Vipera aspis*) et à la bacchante (*Lopinga achine*), deux espèces pour lesquelles le canton du Jura mène actuellement un programme d'ouverture de peuplements. Il s'agira de poursuivre l'effort de rajeunissement et d'exploitation de la forêt, tout en développant les réserves forestières et les îlots de vieux bois. Différents autres thèmes forestiers sont en discussion au sein de la société, comme par exemple la protection jugée trop stricte de la forêt, les atteintes aux sols dans un contexte d'utilisation de machines imposantes ou le problème de relève des professions de la forêt. Ce dernier sujet est nouveau, il découle directement d'une difficulté de former et de conserver les forestiers-bûcherons au vu de conditions de travail pas assez attractives.

### La politique forestière cantonale

En Suisse particulièrement, la forêt et sa gestion sont très liées aux évolutions que connaît le service forestier. Par le passé, une implication forte dans la gestion des propriétaires publics pouvait être constatée et l'ingénieur forestier d'arrondissement décidait de la réalisation ou non des coupes de bois. Aujourd'hui, le processus de retour de l'Etat sur ses tâches centrales se poursuit, avec en parallèle une plus forte délégation de compétences. Exemple tout récent, la création d'une organisation du monde du travail (Ortra régionale Jura-Jura bernois) visant à mieux impliquer les propriétaires de forêts et les entreprises privées dans la formation professionnelle. Il appartient aujourd'hui clairement aux propriétaires de mettre en œuvre leurs stratégies d'entreprise, dans des limites légales qui restent strictes en zone forestière. A noter toutefois que ce processus est lent et que la société jurassienne reste caractérisée par des attentes importantes envers l'Etat, y compris dans le domaine de la gestion forestière.

La politique forestière a été récemment formalisée au sein du plan directeur cantonal des forêts<sup>2</sup>. Particularité cantonale, ce document a été ratifié par le parlement (législatif). Il met en évidence les intérêts envers la forêt et sert de base au financement des prestations publiques. Il a ainsi fait l'objet d'un débat politique qui a montré peu de divergences ou de problèmes envers la gestion des forêts. Le plan définit les orientations stratégiques du Gouvernement. Il précise, pour chaque objectif, la situation actuelle, les enjeux, les mesures à mettre progressivement en œuvre ainsi que les conséquences financières et organisationnelles qui en découlent. Une carte cantonale des vocations forestières localise les secteurs de forêts présentant un intérêt public reconnu. Afin de garantir des adaptations au cours du temps et d'éviter un document figé, la carte en elle-même est disponible uniquement sur internet.

Aux yeux des autorités cantonales, 17% de l'aire forestière présentent un intérêt public central et nécessitent une gestion ciblée (protection de la nature sur 13% des forêts, protection directe contre les dangers naturels sur 3%, accueil du public 1%). La production de bois n'est ici pas un objectif des autorités, même si une certaine quantité de bois peut ou doit y être prélevé. Dans le Jura, les forêts prioritairement dévolues à l'accueil du public sont donc anecdotiques. Le solde (83%) doit permettre la production de bois attendue en forêt ou en pâturage boisé. De nombreux intérêts publics sont bien sûr présents à plus ou moins grande échelle, mais il est possible d'en tenir compte lors des travaux nécessaires à la production de bois (stabilisation du bassin-versant, sentiers pédestres, milieux de valeurs tels les cours d'eau forestiers ou les lisières, etc.).

### Des liens et des divergences avec l'agriculture

#### Généralités

La forêt est aujourd'hui très concernée par les développements que connaissent d'autres politiques (aménagement du territoire, énergie, protection de la nature et du paysage, protection de l'environnement, agriculture...). La loi sur les forêts a ainsi été largement complétée par d'autres dispositions légales qui s'appliquent aussi à l'aire forestière. Nécessaire, cette transversalité complique toutefois la formulation et l'application d'une politique forestière concertée. Elle implique un important travail de vulgarisation auprès de propriétaires forestiers ou d'agriculteurs souvent peu au fait du cadre légal en expansion. Le rôle du garde forestier de triage dans le terrain a éga-

<sup>2</sup> REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA (2013) Plan directeur cantonal des forêts. Disponible sur [www.jura.ch/pdcf](http://www.jura.ch/pdcf) (1.5.2014)

lement changé. Des prestations claires de surveillance et de préservation des intérêts publics sont attendues par le canton. Cette tâche de policier se ressent particulièrement à l'interface entre forêt et zone agricole (coupes en lisières, rajeunissement du pâturage boisé, épandage d'engrais et de produits phytosanitaires). Elle est parfois mal perçue par les acteurs du terrain, travaillant régulièrement ensemble ou se côtoyant fréquemment, et même par les gardes forestiers eux-mêmes qui préfèrent une approche par le conseil.

#### Des interactions sur de grandes surfaces

La surface agricole du canton s'élève à 41 000 ha. En ajoutant l'aire forestière, c'est ainsi près de 92% du territoire jurassien qui se trouve être directement lié aux politiques agricoles et forestières. Environ 4 300 ha de pâturages boisés ou plus de 3 700 km de lisières permettent aux deux acteurs et aux deux législations de directement se rencontrer. Les gestionnaires de ces surfaces se rejoignent dans un même rôle de production de biens (bois et denrées alimentaires) et de production de prestations résultant des attentes de la société (biodiversité, paysage, espace de délasserment...).

Une différence notable réside dans le fait que l'agriculture est majoritairement menée par des propriétaires indépendants (environ 1 000 exploitations dans le canton). Les exploitations ont une taille conséquente pour la Suisse, avec une moyenne de plus de 40 ha de surface agricole utile par exploitation. Une surface de forêt est généralement intégrée au domaine. Les communes possèdent aussi de larges surfaces agricoles, qui sont importantes pour les ayants droits et fermiers locaux. Par opposition, la foresterie jurassienne fonctionne grâce à la gestion

suivie et à l'engagement de collectivités publiques dirigées par des miliciens. Plutôt passive, la forêt privée ne contribue que de manière marginale à la chaîne de production de valeur en forêt. A noter encore que forêts et pâturages sont souvent unis dans un dicastère régulièrement attribué à un agriculteur au sein des autorités communales.

Dans le domaine des prestations d'intérêt public, force est cependant de constater que l'agriculture a mieux réussi à lier leur essor avec des soutiens publics. La propriété forestière n'a pas su obtenir un véritable achat des prestations fournies par les forêts multifonctionnelles, et les perspectives restent limitées dans le contexte actuel. Cette différence peut en partie s'expliquer par la proportion de forêts en main publique, par une législation favorisant l'accès libre du public à la forêt et par les bénéfices importants découlant de la vente du bois dans nos régions (théorie dite de l'effet de sillage, qui a aussi habitué la société à des prestations réalisées directement par les exploitations forestières). Cette différence de ressources publiques pour des attentes finalement semblables se ressent évidemment dans les discussions de terrain et dans le poids politique des différents groupes d'intérêt.

#### Synergies et conflits liés au terrain

Synergies et conflits se cristallisent souvent sur quelques ares dans le terrain, à l'exemple d'expériences faites ces dernières années en lisières, lors de la constatation de la nature forestière ou en lien avec l'accès aux massifs forestiers. Tout d'abord, l'entretien des lisières se réalise ponctuellement par le propriétaire forestier dans le cadre des coupes de bois et plus régulièrement par l'agriculteur qui coupe et évacue les branches. Dans certaines régions de plaine comme en Ajoie, l'image d'une lisière très régulière avec un labour à proximité se rencontre encore régulièrement. Les propriétaires forestiers du canton sont souvent ouverts à un étagement de leurs lisières, une mesure clairement favorable aux terres agricoles adjacentes. L'inaction découle ici plutôt d'une absence de dédommagement du propriétaire pour ces travaux et d'un manque de temps du garde forestier de triage pour initier et conduire de tels projets. Le potentiel de synergies n'est pas encore totalement exploité, même si des solutions profitant aux différentes parties sont ici possibles. Le canton et la Confédération soutiennent par exemple financièrement les travaux aux abords des zones agricoles extensives (figure 3). Le canton incite en outre à intervenir dans les lisières lors des coupes de bois réalisées dans le peuplement plutôt que de réaliser des projets spécifiques.

Le Jura a connu une nette avancée de la forêt entre les années 1950 à 1990. Le boisement s'est développé sur des surfaces marginales abandonnées par l'agriculture et suite à diverses plantations sub-



Fig. 3 Travaux de valorisation d'une lisière à proximité d'une prairie sèche. Delémont (JU).



**Fig. 4** Travaux conséquents en vue de la revitalisation d'un pâturage boisé sec totalement refermé. Montmelon (JU).



**Fig. 5** L'ensemble des thématiques en lien avec la pérennisation du pâturage boisé sont résumées en une image! Franches-Montagnes (JU). Photo: FRIJ, Courtemelon

ventionnées à l'époque (souvent avec des épicéas). La récente mise à jour de la mensuration officielle a conduit à la suppression de paiements directs agricoles sur d'importantes surfaces déjà en nature de forêt. Certains domaines agricoles ont ainsi dû faire face à une réduction conséquente des ressources financières perçues. Cette situation a conduit à des défrichements illicites en vue de «récupérer de la surface agricole utile». La loi sur les forêts, et plus directement le service forestier dans sa mission de conservation de l'aire forestière, sont alors au cœur des discussions, bien que ces surfaces aient été abandonnées voici plusieurs décennies. Dans les secteurs présentant des intérêts publics importants (prairies

sèches, pâturages boisés laissés à l'abandon), des projets particuliers sont actuellement menés avec des moyens financiers publics en vue de leur revitalisation (figure 4). Le conseil est également renforcé dans les surfaces marginales (prairies sèches boisées, pâturages boisés excentrés) afin d'éviter de répéter le scénario d'une transformation en forêt suivie de coûteuses mesures de revitalisation.

L'accès aux parcelles, qu'elles soient forestières ou agricoles, constitue un exemple de politiques sectorielles actuellement non coordonnées. En zone agricole, l'entretien périodique peut être soutenu par l'Etat, et les communes s'investissent dans le financement et dans la gestion courante du réseau. Dans le Jura, près de 2 millions de francs sont annuellement investis dans la desserte au titre des améliorations foncières agricoles. En forêt, l'entretien courant est uniquement dévolu au propriétaire foncier et doit donc être financé par un bénéficiaire dans la production de bois. Les aides publiques ne concernent que les réfections importantes, et les montants à disposition ne permettent la réalisation que de quelques projets par an. 0.3 million de francs sont annuellement investis par l'Etat pour la desserte forestière, avant tout des moyens cantonaux suite au retrait de la Confédération en 2003. Cet argent est souvent investi suite à des dégâts naturels. Grâce à la bonne collaboration avec les améliorations structurelles agricoles, il a été possible de réaliser, grâce aux crédits agricoles, des réfections de chemins d'accès aux massifs forestiers à travers les zones de cultures. Le montage financier de chaque projet de chemin s'avère difficile et source de conflits entre bénéficiaires agricoles et forestiers. L'importance du réseau de desserte pour le déassement de la population et pour garantir l'ensemble des fonctions de la forêt justifierait une politique concertée de desserte de l'espace rural.

#### **Synergies et conflits de nature plus politique**

D'autres thèmes plus généraux conduisent à des échanges parfois musclés entre agriculteurs et forestiers. La protection légale de la forêt est souvent perçue comme exagérée au vu de l'omniprésence de la forêt dans le canton. Cette protection est encore plus mal perçue lorsque les compensations sont requises dans l'aire agricole. Exemple révélateur, la construction d'une importante centrale à couplage chaleur-force à Porrentruy utilisant le bois local, qui a dû être installée en partie en zone agricole et qui a initié une vague d'incompréhension dans les milieux agricoles et auprès des autorités communales. Jusqu'à ce jour, les conflits ont pu être contenus du fait d'une préférence nette donnée aux compensations sous la forme de mesures en faveur de la nature et du paysage. La législation fédérale adaptée dans ce domaine devra encore être concrétisée et ses conséquences évaluées. En outre, le développement de l'urbanisation touche surtout les terres agricoles à proximité

du bâti, et moins la forêt souvent située plus en retrait. Les pâturages très peu boisés, souvent à proximité des villages, ne sont plus soumis au droit forestier depuis 2002 (définition cantonale de l'aire forestière). Jusqu'à cette époque, l'ensemble du pâturage boisé était supervisé par le service forestier, et la distinction fine entre secteurs boisés ou moins boisés n'était pas déterminante (la grande majorité des pâturages boisés du Jura se situant en zone d'estivage). Le risque d'extension de la zone à bâtir n'avait pas été pris en compte dans le débat. Aujourd'hui, plusieurs communes ont pu étendre leur zone à bâtir sur ces pâturages proches des villages et, situation étonnante, certains agriculteurs demandent au service forestier de reconsidérer ces herbages quasi sans arbres et de les remettre sous la protection du droit forestier.

Les relations entre politique agricole et politique forestière sont évidemment marquées par la question financière. La forêt est habituée à un financement public limité pour des prestations spécifiques bien définies, avec un montant de subventions qui ne couvre souvent qu'un pourcentage des coûts. En zone agricole, le système des paiements directs est largement lié à la surface et les montants en jeu sont bien plus conséquents. Les contributions sont versées lorsque les exigences liées aux prestations écologiques sont satisfaites dans l'ensemble de l'exploitation. Dans les discussions de terrain, cette différence de traitement et de soutien revient régulièrement, à l'exemple du bosquet qui fait l'objet de paiements directs lorsqu'il ne dépasse pas 800 m<sup>2</sup> (biotope dans la politique agricole) et totalement à charge du propriétaire lorsqu'il excède tout juste 800 m<sup>2</sup> (légalement classé en nature de forêt).

Une autre synergie peut être évoquée, même si elle ne plaît pas aux professionnels de la forêt et aux entreprises formatrices. Certains agriculteurs sont en effet actifs en forêt durant l'hiver en tant qu'indépendants. La législation jurassienne impose depuis 1999 une formation minimale liée à la sécurité pour toute personne active contre rémunération en forêt. Cette main-d'œuvre permet de développer la récolte du bois, surtout lorsqu'elle renforce en saison les entreprises actives dans la branche. Le Jura n'échappe toutefois pas aux controverses dans ce domaine (concurrence jugée déloyale, baisse des tarifs de façonnage, attribution de coupes par des communes à des agriculteurs du village et non à des entreprises formatrices...). A noter toutefois que le nombre d'acteurs non professionnels semble diminuer par rapport aux années 80, avec la création d'entreprises bien équipées qui luttent toutefois pour survivre et conserver leur personnel formé.

#### **Le cas particulier du pâturage boisé**

Si sa qualité paysagère constitue un puissant instrument en faveur de la politique touristique du

canton, le pâturage boisé ne doit son existence qu'à des intérêts convergents entre agriculture et foresterie, respectivement qu'à des travaux réguliers et adaptés de la part du propriétaire foncier et de l'exploitant. Il apporte un potentiel fourrager conséquent et permet une production régulière de bois. La production de bois et son résultat économique sont une composante importante dans le pâturage boisé résineux des Franches-Montagnes, alors qu'en plaine les arbres feuillus ont surtout une fonction paysagère et biologique. Dans le Jura, d'importantes surfaces de pâturage boisé sont en mains communales et sont gérées de manière communautaire par les agriculteurs du lieu qui disposent de droits de pâtures. En forçant quelque peu le trait, il serait aussi possible d'argumenter qu'il représente un paysage totalement artificiel, exigeant en soins, paysage de plus formé d'épicéas non adaptés à la station!

Le pâturage boisé s'avère idyllique pour de nombreuses personnes (figure 5). L'évolution négative en cours depuis des décennies n'est guère perçue du fait de la lenteur des processus. Le boisement est mis sous pression aux environs des villages et des loges à bétail, ces secteurs présentant un boisement diffus d'arbres très âgés de plus en plus isolés (abatage, non remplacement des arbres foudroyés, élimination illégale des souches, élimination de tout rajeunissement naturel). Le boisement tend ainsi à reculer là où le pacage du bétail, et des vaches plus particulièrement, est intensif. Les chevaux, autre emblème des Franches-Montagnes, péjorent localement le boisement en rongant l'écorce des arbres. Différents secteurs plus reculés, traditionnellement occupés par les génisses, regorgent de bois et n'offrent plus d'herbage. Outre la pression du bétail trop faible, ils ont fait l'objet de coupes de bois insuffisantes et d'un manque flagrant d'entretien (fougères, ronces...). Cette situation illustre aussi la diminution de la main-d'œuvre disponible dans les exploitations agricoles, avec un entretien régulier qui se limite souvent aux zones accessibles aux machines.

Cette évolution se traduit dans le paysage par un lent phénomène de séparation entre pâturage, de moins en moins boisé, et forêt, de plus en plus dense. Fondamentalement, l'équilibre sur le long terme des deux ressources que sont le bois et l'herbage tient sans doute de l'art, s'il n'est pas de la gageure. Ces ressources se caractérisent en effet par leur comportement antagoniste: la production d'un fourrage de qualité n'est possible qu'au détriment de la qualité du bois, et vice-versa (figure 6). La pérennisation du pâturage boisé dépend donc clairement d'une volonté partagée dans les faits par les acteurs locaux, de compromis entre acteurs qui doivent aussi pouvoir compter sur des conditions-cadres adéquates et sur une situation économique favorable.

Cette disparition progressive de la zone de transition, le pâturage moyennement boisé, est à la



*Fig. 6 Bois de qualité très médiocre, typique des pâturages boisés, avec le bétail comme acteur incontournable pour le maintien du paysage sylvopastoral. Franches-Montagnes (JU).*

base des politiques actuellement menées à l'échelle cantonale et à l'échelle de l'arc jurassien. Le problème est aujourd'hui clairement thématiqué et d'importants efforts en vue de corriger l'évolution défavorable sont à souligner. Ils se concrétisent par des démarches de planification (mise sur pied d'une politique gouvernementale, développement et promotion de la réalisation de plans de gestion intégrée PGI, projets paysagers en lien avec la nouvelle politique agricole...) et par des soutiens aux mesures réalisées (subventions pour rajeunissement, pour réouvertures, pour la création de points d'eau...). Au près des propriétaires fonciers, des exploitants et des forestiers, la prise de conscience est généralement présente. Elle ne débouche cependant pas toujours sur des mesures de corrections. Les coûts, les habitudes, la contestation des attentes sociétales et des exigences légales en augmentation, associés aux problèmes concrets déjà évoqués (manque de main-d'œuvre, cheptel) sont autant d'arguments qui limitent les travaux de revitalisation du pâturage boisé. D'autres décisions extérieures contribuent parfois aussi à la disparition des pâturages boisés, à l'exemple de l'interdiction récente des fils de fer barbelés dans les pâturages hébergeant des chevaux. L'utilisation de fils barbelés offrait un moyen efficace et peu onéreux pour la protection des îlots de rajeunissement artificiels dispersés. De nos jours, aucun rajeunissement naturel n'est malheureusement possible dans les zones peu boisées, et seules des plantations, protégées du bétail, sont en effet à même d'assurer le renouvellement des arbres. La pérennité du pâturage boisé n'est sans doute plus possible selon un schéma de rajeunissement naturel, même si des réflexions sont faites en vue de favoriser l'installation naturelle de jeunes arbres grâce à

une gestion ciblée des ronces et buissons autour des souches.

Après des décennies de communication insatisfaisante et de méfiance entre forestiers et agriculteurs, l'expérience du terrain montre aujourd'hui que la collaboration se généralise et que des actions allant dans le sens d'une gestion intégrée sont menées. Des projets communs et durables sont aujourd'hui possibles. Les acteurs ont compris qu'il faut remettre en cause certaines règles de financement qui nourrissent les conflits, à l'exemple du nettoyage fin des pelouses après une coupe ou du coût des barrières. Une gestion intégrée implique aujourd'hui de centraliser la comptabilité de ces espaces et de cesser le report mutuel des charges et des produits entre un compte forestier et un compte agricole. Il faut aussi trouver des solutions à des problèmes concrets, comme la valorisation des rémanents de coupe pour supprimer une habitude d'élimination des branches par le feu. En coulisse et plutôt du côté des associations de défense professionnelle, la gestion intégrée et le pouvoir de surveillance attribué au service forestier par la loi sur les forêts restent mal acceptés. La suppression de la protection issue de la loi sur les forêts est souhaitée. Outre l'argument d'une éventuelle augmentation des aides financières pour les exploitants, différents cas concrets dans le terrain montrent aussi que cette idée vise à une réduction des règles de gestion imposées par le droit forestier (engrais, produits phytosanitaires, élimination facilitée des souches et des arbres) et à la conservation d'un potentiel d'adaptation de la gestion agricole (transformation du pâturage en culture par exemple). La pérennisation du patrimoine commun qu'est le pâturage boisé, déjà difficile dans le contexte légal actuel, ne pourra clairement être assurée que si la vision sectorielle est abandonnée au profit d'une approche intégrée, certes encore perfectible.

## Conclusions

Dans sa présentation de la forêt jurassienne en 1988, le chef du service des forêts concluait qu'un grand bouleversement des habitudes était en cours et que les dix dernières années avaient vu plus de «progrès» que pendant le siècle qui les a précédées (Farron 1988). 26 ans plus tard, force est de constater que les changements se sont poursuivis et ont même eu tendance à s'intensifier. Cette évolution rapide, découlant de conditions-cadres toujours plus délicates pour le gestionnaire forestier, est cependant contrebalancée par une résistance aux changements de la part de propriétaires publics. Étonnamment, certains acteurs dans les communes semblent préférer le renoncement à une gestion suivie (et donc reporter des charges et un patrimoine déprécié aux générations suivantes) à l'idée d'une délégation de

compétences décisionnelles en vue d'une gestion efficace pour leur forêt. Ici aussi, une convergence avec le monde agricole se retrouve, dans un individualisme encore bien ancrée pour la gestion de la propriété.

Outre son action en vue d'une modernisation des structures, la politique forestière jurassienne cherche à minimiser certaines évolutions négatives prédites par Graf Pannatier (2005) pour la forêt suisse, soit un recul général des soins aux espaces boisés, une pression accrue sur la forêt du fait des loisirs et de l'urbanisation, ou encore des changements structurels douloureux en termes d'emploi.

La situation actuelle du terrain fait qu'il est possible d'être raisonnablement optimiste quant à la poursuite d'un entretien durable de la forêt par ses propriétaires. L'importance de la forêt et du bois vont être revues à la hausse, même si les perspectives à court terme sont délicates. La forêt constituera un élément essentiel d'une politique énergétique durable et d'une stratégie nationale visant à préserver la biodiversité. Elle fournira un cadre de délasserment vital à une population en augmentation et plus âgée, mais à la recherche des valeurs saines que procure la nature. Elle devra en outre assurer la sécurité des

personnes et infrastructures dans un contexte de changements climatiques. En sus, la protection de l'eau potable ou de l'air gagneront encore en importance. Même si les conflits d'objectifs auront tendance à s'accroître, la majorité devrait pouvoir être adoucis grâce à la collaboration entre forestiers et spécialistes des disciplines voisines. Pour le Jura, le succès de la politique forestière dépendra aussi d'une bonne harmonisation des pratiques avec la politique agricole, et donc du maintien d'une agriculture durable et viable. ■

*Soumis: 31 mars 2014, accepté (sans comité de lecture): 1<sup>er</sup> avril 2014*

## Références

- FARRON JP (1988) Politique forestière jurassienne en dix ans de souveraineté cantonale. *Schweiz Z Forstwes* 139: 555–562.
- GRAF PANNATIER E (2005) *L'avenir des forêts suisses*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes. 144 p.
- NOIRJEAN F (1988) Xavier Marchand (1799–1859). *Schweiz Z Forstwes* 139: 563–567.
- WEISZ L (1935) Entstehung und Bedeutung der bischöflich-baselschen Waldordnung von 1755. *Schweiz Z Geschichte* 15: 144–166.

## La forêt du canton du Jura – ses caractéristiques et ses liens avec la surface agricole adjacente

Le canton du Jura est caractérisé par une importante proportion de forêts et pâturages boisés. La forêt y est largement en mains publiques (72%). Les points forts de la forêt jurassienne, comme une surface importante laissant place aux différentes fonctions de la forêt et un potentiel de production de bois conséquent, sont présentés. Les points faibles, à l'image de structures traditionnelles et de moyens financiers limités pour les propriétaires et le canton, illustrent la situation actuelle de la foresterie jurassienne. Les politiques agricoles et forestières ont une importance considérable pour le territoire. Elles se rencontrent directement, avec des synergies mais aussi des conflits, dans les lisières de forêts et surtout dans les pâturages boisés qui constituent un paysage emblématique du canton du Jura. Si le présent essai développe les relations entre monde agricole et forestier, il met aussi en évidence l'obligation d'une meilleure harmonisation des pratiques dans le cadre d'une gestion intégrée des espaces ruraux. Il souligne aussi les solutions à trouver par les acteurs locaux, en veillant à un soutien par des conditions-cadres adéquates et des aides financières ciblées lorsque des prestations d'intérêt public sont en jeu.

## Der Wald im Kanton Jura – seine Eigenheiten und seine Schnittstellen zum benachbarten Landwirtschaftsgebiet

Der Kanton Jura zeichnet sich durch einen hohen Anteil an Wald und Wytweiden aus. Der Wald ist dabei zu grossen Teilen in öffentlicher Hand (72%). Im Artikel werden die Stärken des jurassischen Waldes präsentiert, so seine bedeutende Fläche, die den unterschiedlichen Waldleistungen Raum lässt und ein Potenzial zur Holzproduktion eröffnet. Die Schwächen, vorab die traditionellen Strukturen und die beschränkten finanziellen Mittel der Eigentümer und des Kantons, illustrieren die aktuelle Situation der jurassischen Waldwirtschaft. Die Landwirtschafts- und die Waldpolitiken sind von grosser Bedeutung. Sie treffen – mit Synergien und Konflikten – entlang der Waldränder und insbesondere in den Wytweiden, einer prägenden Landschaft des Kantons, unmittelbar aufeinander. Der Beitrag skizziert die Beziehungen zwischen landwirtschaftlicher und forstlicher Welt und verdeutlicht die Notwendigkeit, die Handlungen im Rahmen einer integrierten Bewirtschaftung des ländlichen Raums besser aufeinander abzustimmen. Er unterstreicht auch, dass die Lösungen durch die lokalen Akteure gefunden werden müssen, dass diese dabei aber durch geeignete Rahmenbedingungen und gezielte Finanzhilfen unterstützt werden müssen, wenn Leistungen von öffentlichem Interesse im Spiel sind.